VOUS ÊTES CANDIDAT.

Votre objectif est d'améliorer la vie de vos concitoyens dans un pays soumis à la crise économique.

NOUS SOMMES PSYCHOLOGUES.

Notre objectif est d'accompagner ceux qui souffrent à l'école, au travail, dans les lieux de soin, le monde judiciaire, les lieux de vie.

Vous savez comme nous que, lorsque les impératifs financiers prennent le pas sur les impératifs de la vie sociale, les risques psychosociaux sont majeurs.

Ces risques résultent très largement d'une imprévoyance dictée par les économies à court terme qui se traduisent toujours par des surcoûts à long terme.

VOICI QUELQUES EXEMPLES PRIS DANS NOS DIFFÉRENTS CHAMPS D'INTERVENTION QUE NOUS ACCOMPAGNONS DE PROPOSITIONS.

NOUS VOUDRIONS EN RETOUR CONNAÎTRE VOS AXES POLITIQUES ET LES MOYENS QUI LES ACCOMPAGNENT SUR CES GRANDES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ QUI CONCERNENT LA VIE DES FRANÇAIS.

SNPES PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse

U. FSU

UFMICT CGT Union Fédérale des Médecins Ingénieurs Cadres et Techniciens

la cgt JUSTICE PJJ

Association des anciens élèves psycha prat'

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

AFPTO Association Française de Psychologie du Travail et des Organisations

Réseau National des Psychologues

ufmict@sante.cgt.fr
Tél. 01 48 18 20 92

DES ÉTIQUETTES POUR CHAQUE ENFANT ?

Évaluer les enfants dès cinq ans, pourquoi pas ? Mais seulement si on apporte des réponses crédibles aux questions : pour quoi faire et comment ? Une évaluation dont l'objectif serait de catégoriser les enfants, en s'appuyant sur des grilles de contrôle de leurs « acquis » en fin de maternelle, sur la base de travaux réalisés ponctuellement ou d'observations des comportements par des enseignants, serait incomplète. Cela risquerait de stigmatiser ceux présentant quelques écarts avec la norme en ne leur permettant nullement de progresser.

L'école maternelle a été conçue pour favoriser le passage de la famille à l'école, ce pour quoi les missions des "psychologues scolaires" ont été formalisées dès 1946 avec la perspective de la création d'un corps de psychologues scolaires, toujours pas effectif aujourd'hui.

Elle est, de plus, le lieu privilégié pour développer la prévention d'éventuelles difficultés. Les troubles des apprentissages, les problèmes de comportement ont été depuis longtemps identifiés comme des symptômes, révélateurs d'un mal être psychologique.

Une telle prévention éviterait de fait les « risques » qu'on voudrait aujourd'hui détecter à cinq ans. Si donc évaluation il y avait, elle devrait être accompagnée de recommandations et d'indications.

Seuls des experts de l'évaluation, spécialistes de la psychologie de l'enfant, peuvent assurer la fiabilité de telles évaluations.

DES CHOIX POLITIQUES DOIVENT ICI ÊTRE FAITS,
NOUS VOULONS CONNAÎTRE LES VÔTRES:

- Mettrez-vous en œuvre la formation attendue par tous les psychologues de l'éducation actuels, à savoir un master mention psychologie ?
- Accorderez-vous le statut de psychologue que ces psychologues scolaires attendent depuis 1946 ?
- Confirmerez-vous la nécessité de présence d'un psychologue de l'éducation de la maternelle à l'université et œuvrerez-vous à ce qu'il en soit ainsi ?

LE MALADE, OBJET DES LABOS OU ACTEUR DE SON SOIN ?

Que ce soit en pédiatrie, en psychiatrie, en cancérologie, en neurologie..., le psychologue accompagne le patient, son entourage et l'équipe qui le prend en charge. Sa mission est de promouvoir l'autonomie du patient en aidant les équipes à mieux prendre en compte sa dimension psychique et relationnelle. Le risque pour l'individu est qu'il devienne objet du soin et de l'institution médicale. Le psychologue, dans le cadre de son activité psychothérapique, propose au sujet souffrant une écoute et une aide afin de soutenir et de libérer sa capacité à être acteur de son devenir. Il accompagne le patient qui doit faire avec sa maladie, sa souffrance et parfois avec sa mort.

C'est parce que le psychologue apprend à se situer dans le lien à l'autre, lui même face à sa souffrance et à son désir, qu'il contribue efficacement à la prise en charge du patient. Etre malade, c'est être vulnérable et souvent confronté à des choix complexes. C'est à la fois la reconnaissance de la singularité de la fonction du psychologue par les patients mais aussi le recul que le psychologue peut avoir dans ses interventions qui lui permettent de recevoir la parole des patients. Sa capacité, qui tend à appréhender la complexité du vécu des patients et à rester centré sur le lien, aide les personnes malades à construire leur propre destin avec et au delà de leur pathologie.

DES CHOIX POLITIQUES DOIVENT ICI ÊTRE FAITS,
NOUS VOULONS CONNAÎTRE LES VÔTRES:

- Réintroduirez-vous, dans l'évolution de la législation, la dimension psychologique comme partie intégrante de la notion de santé ?
- Valoriserez-vous les compétences et les missions des psychologues à l'hôpital afin qu'on arrête d'en faire la variable d'ajustement des budgets?
- Donnerez-vous une meilleure sécurité statutaire aux psychologues qui ont besoin de stabilité afin de soutenir les patients et les équipes soignantes ?

UN FILET SOUS LES FENÊTRES DES ENTREPRISES?

Les suicides liés à l'activité professionnelle et sur le lieu de travail sont la dramatique partie émergée de l'iceberg de la souffrance au travail. Pendant que les analyses foisonnent, le mal être et la souffrance au travail gagnent du terrain en France, et touchent dorénavant tous les secteurs professionnels, publics ou privés, de France Telecom à l'Education Nationale, en passant par des PME et TPE, sous-traitances et franchises où le harcèlement au quotidien se développe.

Cette situation n'est pas une fatalité ! Il est donc nécessaire d'aller plus loin et plus vite pour endiguer cette évolution. Pour permettre à chacun de retrouver une place et du sens au travail, en réconciliant les objectifs économiques de l'entreprise avec les besoins des femmes et des hommes grâce auxquels ces objectifs sont atteints.

Les psychologues y contribuent déjà et doivent pouvoir poursuivre leur engagement en mobilisant toutes leurs compétences, notamment dans des démarches :

1/ de prévention des risques psychosociaux,

2/ d'amélioration des conditions de travail,

3/ d'apprentissage de nouvelles façons de travailler ensemble et d'accompagnement des changements organisationnels.

Ces approches permettent de limiter effectivement les effets délétères du travail et les coûts associés. (cf. l'augmentation de 40% cette année de l'absentéisme de courte durée (moins de 3 jours) dans le privé).

- source : étude Malakoff Médéric de décembre 2011-.

DES CHOIX POLITIQUES DOIVENT ICI ÊTRE FAITS,
NOUS VOULONS CONNAÎTRE LES VÔTRES:

- Que ferez-vous pour soutenir ces interventions qui permettent d'éviter des passages à l'acte dramatiques et des arrêts de travail ?
- Quelle place donnerez-vous aux psychologues et à leurs missions visant à favoriser l'épanouissement au travail, gage de productivité de notre économie et de maintien de notre modèle social ?

LA VIEILLESSE DOIT-ELLE ÊTRE UN NAUFRAGE ?

Avec l'avancée en âge, apparaissent ou se renforcent des problématiques médico-sociales dans lesquelles les psychologues sont des acteurs essentiels pour accompagner les personnes dans cette dernière partie de leur vie. En maison de retraite, à domicile, en libéral, le psychologue accompagne les personnes vieillissantes, malades ou non, dans les différents changements auxquels elles sont confrontées, pour vivre au mieux ces ruptures: deuils, départ du domicile pour la maison de retraite, ...

Il apporte une aide aux proches, dans le maintien au domicile et/ou dans les différents temps de séparation : décision d'entrée en institution, fin de vie et décès. A l'hôpital ou en établissement d'accueil des personnes âgées dépendantes, le psychologue a aussi des rôles essentiels : de la contribution au repérage de certaines pathologies, dont les démences, en passant par l'aide au maintien des compétences, à l'autonomie, au soutien du patient et de ses proches. Il aide aussi les équipes qui accompagnent la personne âgée et contribue à la bientraitance du patient, à la gestion du stress et à la prévention de l'épuisement professionnel du personnel soignant, technique ou administratif.

DES CHOIX POLITIQUES DOIVENT ICI ÊTRE FAITS,
NOUS VOULONS CONNAÎTRE LES VÔTRES:

- Quel financement pour la prise en charge des soins psychologique de nos aînés ?
- Quelles sont vos propositions pour développer les missions déléguées aux psychologues ?
- Comment comptez-vous pérenniser les emplois de psychologues dans les EHPAD ?
- Quel message donnez-vous aux familles, aux « aidants » qui demandent que l'accès aux psychologues soit facilité ?

PROTÉGER OU RELÉGUER? IL FAUT CHOISIR

Démantèlement de la justice des mineurs, dévoiement des missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse : l'ordonnance 45 ne cesse d'être modifiée. Ces « assauts législatifs » font l'impasse sur tout débat et pensée. Les services éducatifs continuent à subir des réorganisations, des fermetures, des suppressions de postes et la moitié des places en hébergement s'apprête à être transformée en Centres Fermés.

La PJJ n'a jamais eu aussi peu de moyens pour mettre en œuvre la pluridisciplinarité dans les services, et ce malgré l'arrivée de la nouvelle Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE). Les psychologues dont on a supprimé les postes exercent maintenant sur plusieurs services au détriment de leur implication nécessaire auprès des adolescents, des équipes, des partenaires. Et dans le même temps on observe la réduction des autres lieux de prise en charge (champ de la santé mentale, du handicap, des réponses administratives et sociales, du scolaire et de l'insertion...) qui contribue à la sollicitation accrue de la réponse judiciaire et à l'augmentation du traitement pénal. Faut-il dire aussi la réduction des délais d'investigation réduits à celle d'une expertise ou à un simple dépistage précoce et prédictif des enfants délinquants ou en danger ? La justice des mineurs, mais aussi celle des majeurs, se déshumanise depuis plusieurs années. La prison, l'hôpital psychiatrique, les lieux de prise en charge deviennent des endroits de relégation.

Nous psychologues sommes les témoins d'un immense gâchis humain.

DES CHOIX POLITIQUES DOIVENT ICI ÊTRE FAITS, NOUS VOULONS CONNAÎTRE LES VÔTRES:

- Augmenterez-vous les moyens humains nécessaires à des interventions de qualité qui permettront de faire évoluer des parcours de vie ?
- Rétablirez-vous une continuité éducative à la PJJ quand elle est nécessaire, au pénal mais aussi au civil (loi sur la protection), y compris pour les jeunes majeurs ce qui n'est plus le cas depuis 2009 ?
- Reviendrez-vous à l'esprit premier de l'ordonnance de 45 qui donnait priorité à l'éducation ?

Depuis le 25 juillet 1985, l'usage professionnel du titre de psychologue est légalisé. Les psychologues tiennent leurs compétences de leur formation initiale universitaire pratique et théorique , et de leur nécessaire formation permanente tout au long de leur exercice professionnel. Les psychologues ont travaillé à rassembler les principes essentiels de leur éthique professionnelle. Ils ont élaboré avec les pays de l'Europe une Charte européenne (1995) qui fait référence selon 4 principes : Le respect et le développement du droit des personnes et de leur dignité ; La responsabilité ; La compétence ; La probité.

En mars 1996, les psychologues français se sont dotés d'un Code de déontologie qu'ils viennent de réactualiser. Le maitre mot en est « Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues ». Les psychologues s'engagent à faire reconnaitre ce droit, à militer pour cela car loin d'être acquis ce droit est de plus en plus menacé, bafoué, dénié.

Nous souhaitons que dans l'élaboration du programme que vous allez proposer aux prochaines éléctions, vous reconnaissiez l'importance de la psychologie et des psychologues en matière de pédagogie, développement social et de santé publique, formellement reconnus et valorisés..

Pour que les professionnels que nous sommes puissent réellement assumer les missions qui leur sont confiées, notre statut doit être rapidement et tangiblement amélioré.

« NOUS AVONS UN SAVOIR FAIRE EFFICACE, RENTABLE ET HUMAIN. DONNEZ UNE PLACE DANS VOTRE PROGRAMME AUX PSYCHOLOGUES. »

Ceux qui travaillent en milieu hospitalier ou institutionnel doivent notamment sortir de la précarité des CDD, emplois partiels ou vacations.

Les « psychologues scolaires » et les « conseillers d'orientation - psychologues» de l'éducation nationale doivent quant à eux pouvoir prétendre à la constitution d'un corps unique de psychologues à part entière.

Plus globalement que ce soit dans les secteurs hospitaliers médico social, de l'entreprise, judicaire (PJJ), de l'éducation, les psychologues salariés ou libéraux doivent être formellement reconnus et encouragés par les acteurs politiques.

Nous avons un savoir faire efficace, rentable et humain, donnez une place dans votre programme à la psychologie.